

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 07/07/2020 (20h30)

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2020

Nombre de Conseillers En exercice : 15 - **Présents** : 15 - **Votants** : 15 - **Pour** : 15 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 30/06/2020

Date d’Affichage : 10/07/2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s'est réuni à la salle de loisirs* dans le cadre de la crise sanitaire, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., Mr MILLET C., Mr CHENEL A, Mr CORNU J, Mr. BIZEUL T, Mme MAREAU M., Mme AMIARD G, Mr COTTEREAU F, Mme GUICHART A, Mme POUSSIER S, Mme GARDRAT M, Mme FAVRIS M. Mr HUILLERY M., M. FAVRE Loïc, Mme TRAVERS B.

Mr CORNU Jordan a été élu **secrétaire**.

*En application de l'article 9 de l'ordonnance N°2020-562 du 13 mars 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 le conseil municipal ne peut pas se réunir dans la salle du conseil de la mairie.



DL2020-33CM - Rénovation logement communal – 91 rue des vallées – Demande de subvention auprès du Département (Plan Départemental de l’Habitat)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire du logement situé 91 rue des vallées.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal : les travaux concernent le rez-de-chaussée (salon, cuisine, wc) et la séparation de l'escalier. L'étage comporte 4 chambres en bon état, une salle de bain et un débarras.

Ce programme de travaux est estimé à un montant de 27 960 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme de travaux qui a été présenté ;
- **DECIDE** d'inscrire cette opération sur le budget de 2020 ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une aide financière au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancement des travaux et études préalables ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente délibération et tout document se rapportant aux travaux de rénovation du logement communal.

DL2020-34CM - Chantiers Argent de poche – Signature convention avec la Maison Initiatives Jeunesse de Gorron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de confier l'encadrement des chantiers Argent de poche, qui se dérouleront du lundi 27 juillet au Vendredi 31 juillet 2020, à la Maison des Initiatives Jeunesse (MIJ) de Gorron, les travaux proposés étant la rénovation des portes de l'ancienne mairie, ponçage de trois bancs, travaux divers de peinture, entretien de l'église. Ils se dérouleront sur 5 demi-journées et proposés à cinq jeunes maximums.

Si la MIJ encadre les jeunes, un défraiement est demandé à la commune, d'un montant de 10€ par chantier de 3h encadré. Les jeunes s'engageront à respecter les gestes barrières liés au Covid-19 (port de masques, gants, respect des distances). L'encadrant devra faire respecter les gestes barrières auprès des jeunes et nous conseillons à l'encadrant de les respecter.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec la M.I.J., les frais d'indemnisation seront globalement versés à la M.I.J. qui se chargera de les reverser à chacun des jeunes concernés (15€ par demi-journée/jeune).

CONSTATE que les crédits sont ouverts au compte 65888 du budget de l'exercice.

Objet : DL 2020- 35 – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité/Avenant convention dématérialisation des actes règlementaires.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés...) sont actuellement télétransmis avec l'opérateur « FAST » et que la convention date du 10 décembre 2009.

A cette date, seule la dématérialisation des actes règlementaires était possible.

Pour compléter la convention initiale, il convient de signer un avenant relatif à la dématérialisation des actes budgétaires.

A l'unanimité :

- Le conseil municipal décide la dématérialisation des actes budgétaires (budget primitif, compte administratif...)
- Autorise Mme le Maire à signer un avenant à la convention de 2009 pour la télétransmission des actes budgétaires.

DL2020-36CM –Création des Commissions Communales-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRÊTE ainsi qu'il suit la composition des Commissions communales, le Maire étant Président de droit de chaque commission :

Commission de travaux, réseaux (bâtiments, eau, assainis., éclairage public, sécurité incendie)

Thomas BIZEUL (rapporteur) – Claude MILLET – Maxime HUILLERY – Jordan CORNU – Alexandre CHENEL – Fabrice COTTEREAU.

Commission Associations, Loisirs, Sports

Loïc FAVRE (rapporteur), Thomas BIZEUL.

Commission Urbanisme, Lotissements, Agriculture, Environnement

Thomas BIZEUL (rapporteur) – Claude MILLET – Jordan CORNU

Commission Embellissement (espaces verts, illuminations, val d'îège)

Claude MILLET (rapporteur) – Alexandre CHENEL – Fabrice COTTEREAU – Manuella FAVRIS

Commission Administrations générales, finances et perspectives

Annick GUICHART (rapporteur) – Martine MAREAU

Commission Citoyenneté (Défense AFN, Conseil Municipal des Jeunes, Bulletin municipal, culture)

Martine MAREAU (rapporteur), Marion GARDRAT, Annick GUICHART, Manuella FAVRIS.

Commission C.A.S.(Commission d'Action Sociale), enfance jeunesse, vie scolaire

Martine MAREAU (rapporteur) – Brigitte TRAVERS – Gaëlle AMIARD – Sandrine POUSSIER.

DL2020-37CM –Création de la Commission Communale d'appel d'offres-

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à bulletin secret,

ARRÊTE ainsi qu'il suit la composition de la Commission communale d'Appel d'Offres :

Président : Le Maire : Françoise DUCHEMIN (15 voix, 1^{er} tour)

3 Membres titulaires :

- Claude MILLET (15 voix, 1^{er} tour)
- Thomas BIZEUL (15 voix, 1^{er} tour)
- Maxime HUILLERY (15 voix, 1^{er} tour)

3 Membres suppléants :

- Loïc FAVRE (15 voix, 1^{er} tour)
- Jordan CORNU (15 voix, 1^{er} tour)
- Alexandre CHENEL (15 voix, 1^{er} tour)

DL2020-38CM - Signature Convention pour mise à disposition de personnel par la Commune de St-Loup-du-Gast.

Madame le Maire rappelle aux membres présents que la Commune de st Loup du Gast a mis à disposition de la commune, par convention, un agent pour assurer les missions scolaires (aide à la préparation et service à la Cantine, surveillance des élèves, garderie du soir et du mercredi matin, ménage) pendant les semaines scolaires, (soit en moyenne 34h/semaine scolaire), et ce pour la période du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020.

Cette mise à disposition ayant donné toute satisfaction, il est proposé, en accord avec la Commune de St Loup du Gast, de procéder à son renouvellement pour l'année scolaire 2020-2021 aux mêmes conditions que la précédente convention :

- Mise à disposition d'un agent pour assurer des missions scolaires (aide à la préparation et service à la Cantine, surveillance des élèves, garderie du soir et du mercredi matin, ménage) pendant les semaines scolaires, (soit en moyenne 34h/semaine scolaire),
- Remboursement à la commune de St Loup du Gast au vu d'un forfait horaire suivant état des heures réellement effectuées selon les nécessités du service, et validé par chacune des deux parties,
- Durée de la convention : Conclue pour l'année scolaire 2020/2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec la Commune de St-Loup-du-Gast aux conditions exposées ci-dessus, et l'autorise à passer les avenants nécessaires à la bonne continuité du service.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DL2020-39CM - Location Salle de Loisirs et remboursements divers - Tarifs applicables en 2021.

Après examen du bilan de fonctionnement de la Salle en 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location de la Salle des Loisirs pour l'année 2021 (voir tableaux ci-joints). Les arrhes de réservation ne sont demandés que pour les particuliers (non concernés associations locales, administrations et traiteur de Chantrigné). En cas d'annulation du contrat de location, les arrhes ne pourront être restitués qu'en cas de motif grave (maladie, décès). Il est rappelé que des heures complémentaires seront facturées aux locataires en cas de non-respect des conditions d'entretien prévues par le règlement. A chaque réservation de la salle de loisirs, une attestation de responsabilité civile sera demandée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

SALLE de LOISIRS

TARIFS EN VIGUEUR AU 01/01/2021

<u>TYPE D'OCCUPATION</u> G.S (Grande salle) P.S. (Petite salle sans scène)	TARIFS pour HABITANTS					
	de CHANTRIGNE			HORS COMMUNE		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
<i>Vin d'Honneur</i>	86.00	90.00	90.00	140.00	145.00	145.00
<i>Réunion</i> G.S.	100.00	105.00	105.00	125.00	130.00	130.00
<i>Réunion</i> P.S.	75.00	80.00	80.00	95.00	100.00	100.00
<i>Buffet Campagnard</i> G.S.	180.00	185.00	185.00	275.00	280.00	280.00
<i>Buffet Campagnard</i> P.S.	130.00	135.00	135.00	220.00	225.00	225.00
<i>Buffet Campagnard - Jour supplémentaire</i> G.S./P.S.	65.00	70.00	70.00	85.00	90.00	90.00
<i>Banquet (1 jour)</i> G.S.	205.00	210.00	210.00	325.00	330.00	330.00
<i>Banquet (1 jour)</i> P.S.	145.00	150.00	150.00	230.00	235.00	235.00
<i>Banquet (2 jours)</i> G.S.	290.00	295.00	295.00	430.00	435.00	435.00
<i>Banquet (2 jours)</i> P.S.	195.00	200.00	200.00	295.00	300.00	300.00
<i>Association locale</i> G.S.	90.00	95.00	95.00			
<i>Association locale</i> P.S.	65.00	70.00	70.00			
<i>Association cantonale (CHANTRIGNE inclus)</i> G.S.				190.00	195.00	195.00
<i>Association cantonale (CHANTRIGNE inclus)</i> P.S.				120.00	125.00	125.00
<i>Association - Jour supplémentaire</i> G.S./P.S.	40.00	45.00	45.00	55.00	60.00	60.00
<i>Association extérieure (sans banquet)</i> G.S./P.S.				200.00	205.00	205.00
<i>Caution de Réservation</i>	80.00	90.00	90.00	130.00	140.00	140.00

**MENAGE A CHARGE DE
L'UTILISATEUR ou
FACTURATION :**

Ménage partiel (finition) : 30 Euros/heure

VAISSELLE incluse dans le prix de location (à concurrence de 150 couverts)
Frais divers en sus (Electricité, chauffage) : 0,20 /Kwh consommé

TARIFS Vaisselle et Divers SALLE au 01/01/2021

<u>Désignation</u>	-	<u>Prix Unitaire (Euros)</u>
<i>Assiettes plates</i>		3,00
<i>Assiettes creuses</i>		3,00
<i>Assiettes à dessert</i>		2,50
<i>Tasses à café</i>		2,00
<i>Verres Porto 10 cl</i>		1,20
<i>Verres à Vin 16 cl</i>		1,50
<i>Verres Champagne 13 cl</i>		2,00
<i>Chopes (Bar)</i>		1,20
<i>Verres Gobelet</i>		1,00
<i>Fourchettes</i>		1,80
<i>Cuillères (Grandes)</i>		1,80
<i>Cuillères (Petites)</i>		1,20
<i>Couteaux</i>		2,50
<i>Louches</i>		5,40
<i>Corbeilles à pain</i>		7,50
<i>Carafes</i>		4,50
<i>Plats inox ovales</i>		12,00
<i>Légumiers</i>		11,00
<i>Couteau à pain</i>		6,00
<i>Tire-bouchons</i>		15,00
<i>Saucières</i>		6,00
<i>Plateaux</i>		7,00/9,00/15,00
<i>Sucriers</i>		6,00
<i>Ménagères 3 pièces</i>		10,00

MATERIEL CUISINE

<i>Planche à découper polyéthylène</i>	30,00
<i>Plat à four 40 x 32 Alu</i>	35,00
<i>Plat à four 50 x 40 Alu</i>	45,00
<i>Faitouts Alu D/32, D/40 avec couvercles</i>	50,00/75,00
<i>Marmite Alu D/40</i>	95,00
<i>Poêles Acier D/32, D/40</i>	15,00/28,00
<i>Passoire Alu D/40</i>	50,00
<i>Ecumoires Inox D/10, D/14 + Araignée</i>	6,00/9,00/20,00
<i>Louches Inox D/8, D/12, D/17</i>	7,00/10,00/15,00
<i>Casseroles Alu D/18, D/ 20, D/24</i>	17,00/21,00/25,00
<i>Chinois Alu D/26</i>	35,00
<i>Verseuses</i>	12,00
<i>Plat carré (dans armoire chauffante)</i>	15,00
<i>Cafetière Electrique</i>	35,00
<i>Pichets Inox</i>	17,00
<i>Lampe de Poche</i>	6,00
<i>Fouet</i>	4,00
<i>Four micro-ondes</i>	80,00
<i>Bac gris (grand)</i>	4,00
<i>Bac gris (petit)</i>	3,00

MOBILIER - DIVERS

<i>Tables 120 x 80</i>	150,00
<i>Chaises</i>	28,00
<i>Chariot Stockage Tables</i>	225,00
<i>Chariot Stockage Chaises</i>	40,00
<i>Chariot Service Cuisine</i>	275,00
<i>Chariot Ménage</i>	160,00
<i>Chariot Poubelle cuisine</i>	155,00
<i>Porte-cintres</i>	150,00
<i>Cintres</i>	1,00
<i>Extincteurs</i>	105,00
<i>Paravent</i>	60,00

DL2019-40 CM - Tarifs Cantine, Garderie - Année scolaire 2020/2021

Madame le Maire dresse le bilan de l'année écoulée et fait part des effectifs attendus pour la prochaine rentrée scolaire (62 élèves). Elle rappelle au conseil municipal les tarifs 2019-2020 appliqués pour la cantine et l'accueil périscolaire.

CANTINE Repas Enfant : 3,40 € Repas Adulte : 5,60 €

GARDERIE Foyer imposable : la demi-heure : 0,87 €
Foyer non imposable : la demi-heure : 0,82 €
petit déjeuner et goûter inclus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de 2020,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'année scolaire 2020-2021 :

CANTINE Repas Enfant : **3,40 €** Repas Adulte : **5,60 €**

GARDERIE Foyer imposable : la demi-heure : **0,87 €**
Foyer non imposable : la demi-heure : **0,82 €**
petit déjeuner et goûter inclus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

DL2020-41CM - Tarifs Accueil du Mercredi - Année scolaire 2020/2021.

Madame le Maire fait part que suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours depuis septembre 2017, et compte tenu des besoins des familles, un accueil garderie est organisé le mercredi matin. Elle invite le conseil municipal à délibérer sur le prix à appliquer pour ce renouvellement de prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de 2019,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'accueil du mercredi matin de l'année scolaire 2020-2021:

De 9h à 12h30 : Garderie Forfait fixé à 3 € par mercredi matin.

De 12h30 à 18h00 : 4 €

Soit 7 € la journée et 6 € pour les enfants participant exclusivement à l'activité football, absent de 14h à 16h. (l'association USC).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Objet : DL2020- 42CM – Vente lot n°10– Lotissement communal des Lavandières

Vu l'arrêté municipal du 18 septembre 2014 accordant un permis d'aménager au nom de la commune de Chantrigné sous le n° PA 053 055 14 M3001 pour le projet de lotissement communal des Lavandières de 19 lots,

Vu la délibération n° DL2015-14CM. du 12 mars 2015 fixant le prix de vente des lots ;

Vu la réservation du lot n°10 du 08 janvier 2020,

Vu le plan d'implantation et les documents d'arpentage dressés par la Société KALIGEO (géomètres experts) de Mayenne ;

A l'unanimité ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré :

- Décide de vendre à Monsieur et Madame PIEDNOIR Pascal et Béatrice, domiciliés à Chantrigné, Beslay, le terrain cadastré ZC 245 d'une superficie de 687 m2 formant le lot n°10 du lotissement communal des Lavandières au prix hors taxes de 21 euros le mètre carré. Le prix total du lot n°10 est égal à 14 427 euros hors taxes.
- Dit que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- Dit que les recettes en résultant seront imputées au budget annexe du lotissement communal des Lavandières, chapitre 70, article 7015,
- Donne pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour signer le contrat de location-accession qui sera établi par Me GUETNY- LE SOMMER, Notaire à Ambrières-les-Vallées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

DL2020-43CM - Décision Modificative COM01/2020.

Mme le Maire fait part aux membres présents des annulations de location de la salle de loisirs suite à la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2020 du budget principal,

ARRÊTE ainsi qu'il suit la décision modificative n° 1 de l'année 2020 pour le Budget de la Commune :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – COM/2020

Section de Fonctionnement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
6718	Subv aux pers. de droit privé		+ 90 €
615221	Bâtiments publics		- 90 €
Total de la décision modificative n° 01			- 90 €
Pour Mémoire Budget Primitif		638 866.64 €	638 866.64 €
Total de la Section de Fonctionnement		638 866.64 €	638 866.64 €

Section d'Investissement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Pour Mémoire Budget Primitif		934 648.89 €	934 648.89 €
Total de la Section d'Investissement		934 648.89 €	934 648.89 €

DL2020-44CM – Contrat d'Adjoint Technique Territorial à l'école

Madame le Maire explique que le poste d'Adjoint Technique Territorial (exerçant des missions telles que : assurer les activités scolaires, assurer le service des repas, surveiller les dortoirs, nettoyer les locaux) à l'école publique est laissé vacant suite à la démission d'un agent titulaire. Le poste doit être pourvu par un contrat à durée déterminée de 33.40 heures hebdomadaires pour une durée d'un an renouvelable. La rémunération est basée sur l'indice brut 348 et majoré 326, conformément à l'annualisation de son temps de travail, soit 26.52/35^{ème}.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'application de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes du bocage mayennais

- Installation du conseil de communauté : appel des délégués, le 08 juillet 2020.
- La campagne 2020 de curage de fossés va démarrer prochainement (voie communale n°2 Le Horps).

Les Motards ont du coeur

Le passage « Les Motards ont du cœur » se déroulera le dimanche 04 octobre 2020 en remplacement de celle du mois d'avril annulée en raison du COVID 19.

Garderie du mercredi après-midi

Suite à l'enquête réalisée, 4 familles sur 40 ont un besoin de garde pour leurs enfants le mercredi après-midi. Il y a 4 enfants qui seront présents tous les mercredis après-midi avec l'activité football. Trois enfants seront là un à deux mercredis par mois.

Il est proposé dans un premier temps de chercher un bénévole, un parent d'élève, jeune retraité pour emmener les jeunes à l'école de football.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 15 septembre 2020 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 10/07/2020

Le secrétaire,

Le Maire,